

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 30 janvier 2017 à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Mmes :ETIEN-HERNANDEZ-JOLY-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILIMM :ALBOUY-DIMILTA-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-SERIEYS-

**Absents excusés et représentés** : Mme AZEMA – MM BENAZECH et FABRE

**Secrétaire de séance** : Mme MARTY Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Modification des statuts de la communauté de communes « Sidobre Val d'Agout-Vals et Plateaux des Monts de Lacaune »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification des statuts de la nouvelle communauté de communes fondée entre les communes de Brassac, Burlats, Cambounès, Fontrieu, Lacaze, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, le Masnau-Massuguiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvi-de-Carcavès, Saint-Salvy-de-la-Balme et Vabre.

**Communauté de communes « Sidobre Val d'Agout-Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » - Intérêt communautaire en matière d'action sociale**

Suite à la fusion des deux communautés de communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la délibération prise le 23 janvier 2017 par la Communauté de Communes qui précise l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, à savoir :

- Pour les actions en faveur de la jeunesse, de l'enfance, de la petite enfance : sont considérées d'intérêt communautaire :
  - les micro-crèches de St Pierre de Trivisy et de Vabre ; le transfert de ces crèches à la communauté de communes étant effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - les crèches de Brassac, Burlats, Lacrouzette et Roquecourbe ; le transfert de ces crèches à la communauté de communes ne sera effectif qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, des chantiers loisirs.
- Pour la gestion des centres de loisirs d'intérêt communautaires : est considéré d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le Centre de Loisir de St Pierre de Trivisy.
- Pour les actions nouvelles en faveur des personnes âgées : sont considérées d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les actions qui concernent plusieurs communes membres.
- Pour la création et gestion d'équipements structurants en faveur des personnes âgées et/ou des personnes handicapées : est considérée d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la création et la gestion du foyer d'hébergement d'handicapés vieillissants Nancy-Bez, à Castelnau de Brassac, commune de Fontrieu.

- Pour la création et la gestion d'équipements structurants dans le cadre d'une politique de territoire de santé : sont considérées d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les équipements existants ou à créer sur les communes de Vabre, Lacrouzette et Roquecourbe.

### **Modification du règlement intérieur de la crèche « Les Petits Troubadours »**

Afin de se mettre en conformité avec la circulaire de la CAF du 26 mars 2014, il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur actuel (article 2 : facturation et article 3 : déductions et heures supplémentaires) ; En effet, la facturation de la prestation doit être calculée à la demi-heure et non pas à l'heure comme prévu actuellement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur de la crèche.

### **Aide pour un projet sportif**

Suite à la demande d'aide formulée par Mme la Proviseure du lycée Borde Basse relative à la qualification d'une équipe de l'établissement, dont un membre réside sur la commune de Burlats, qui doit représenter la France au tournoi mondial scolaire de rugby prévu du 27 avril au 5 mai 2017 à Fukuoka au Japon, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 250 euros à titre de participation aux frais.

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.